MÉMOIRES

DU

DUC DE LUYNES

SUR LA COUR DE LOUIS XV

(1735 — 1758)

PUBLIÉS

SOUS LE PATRONAGE DE M. LE DUC DE LUYNES

PAR

MM. L. DUSSIEUX ET E. SOULIÉ

ÉCOLE SAINTE GENEVIÈVE
R.D.J.
BIBLIOTHÈQUE S.J.
Les Fontaines
60 - CHANTILLY

TOME DIXIÈME

1749 — 1750

PARIS

FIRMIN DIDOT FRÈRES, FILS ET Cie, LIBRAIRES

IMPRIMEURS DE L'INSTITUT, RUE JACOB, N° 56

1862

Tous droits réservés

Digitized by Google

Du mercredi 25, *Versailles.* — On ne sait que depuis deux ou trois jours le testament de M^lle^ de la Roche-sur-Yon; il est de 1747. Elle fait M. le prince de Conty son légataire universel; elle donne à M^me^ la duchesse de Chartres, sa nièce, tous ses diamants et sa terre de Vauréal, mais seulement pour en avoir la jouissance sa vie durant, car elle substitue les diamants à M. le comte de la Marche et la terre de Vauréal à la fille aînée de M. le comte de la Marche, et ensuite toujours de fille en fille. Cette terre de Vauréal est un très-petit objet pour le revenu; elle peut valoir 4 ou 5,000 livres de rente; elle est située au bas de Loty, à une lieue environ de Poissy; elle est entourée de plusieurs buissons, et toute la chasse est dans la capitainerie de Saint-Germain; mais M^lle^ de la Roche-sur-Yon avoit obtenu d'être chargée de la conservation de cette partie de la capitainerie, de sorte qu'elle avoit une assez grande étendue de chasse. M. le duc de Chartres, qui aime beaucoup la chasse et qui a un équipage pour le cerf, avoit paru fort touché de la position de Vauréal; M^lle^ de la Roche-sur-Yon, qui a dépensé prodigieusement dans cette maison, en bâtiments, jardins,

terrasses, remuements, de terre de toutes espèces, avoit pris une grande amitié pour cette maison ; elle disoit toujours qu'elle ne vouloit point qu'elle passât au seigneur de l'Isle-Adam, parce qu'elle étoit sûre qu'il la trouveroit trop peu considérable pour en faire cas, et elle avoit dit à M^me^ la duchesse de Chartres qu'elle la lui laisseroit. Elle laisse à M. le comte de la Marche 28,000 livres de rente qu'elle avoit sur des péages; elle donne 4,000 livres de rente à M^me^ de Tournemine, sa dame d'honneur. Milady Henriette, fille de milord Melfort, qui avoit été son amie très-longtemps, qui l'a gardée pendant sa maladie, malgré la peur extrême qu'elle a de la petite vérole, et qui est fort pauvre, n'est point comprise dans son testament; on prétend que depuis quelque temps elle n'avoit plus la même amitié pour elle, et que d'ailleurs elle lui a fait du bien en plaçant sur sa tête 2,500 livres de rente viagère. Elle avoit encore auprès d'elle M^me^ de Lamberty (Puget), qui est jeune, jolie, et qui n'a rien, ni son mari non plus; son mari est homme de grande condition de Lorraine; elle ne lui laisse rien, mais elle n'étoit pas à elle dans le temps que son testament a été fait. Elle fait quelques legs dans sa maison ; environ pour 20,000 livres en pension. M. de Sade, ci-devant envoyé à Cologne, hérite par sa mort de deux maisons à Charonne. M^lle^ de la Roche-sur-Yon en eut envie ; il lui céda son bail. M^lle^ de la Roche-sur-Yon voulut acheter cette maison à vie ; M. de Sade se chargea de la négociation avec le propriétaire, lequel ne vouloit vendre qu'un fonds. M. de Sade dit que le propriétaire en vouloit avoir 15,000 livres ; que M^lle^ de la Roche-sur-Yon trouvant cette somme trop considérable, M. de Sade alla trouver l'intendant de M^lle^ de la Roche-sur-Yon pour lui demander quels arrangements on pourroit faire qui fussent agréables à cette princesse, et qu'il avoit été arrêté que lui M. de Sade achèteroit la maison, payeroit les 15,000 livres, qu'il en abandonneroit ensuite la jouissance à M^lle^ de la Roche-sur-Yon pendant

Digitized by Google

qu'elle vivroit, et qu'après sa mort lui ou ses héritiers toucheroient les mêmes15,000 livres sur la succession de cette princesse. Il ajoute que Mlle de la Roche-sur-Yon avoit trouvé ce marché si mauvais pour lui, qu'elle lui avoit dit qu'elle l'en dédommageroit en faisant bien accommoder la maison et en la lui laissant toute meublée; que depuis ce temps on avoit persuadé à cette princesse que ce marché étoit trop désavantageux pour elle; qu'il s'en étoit aperçu à la manière différente dont elle le traitoit depuis ce moment; que depuis ce temps il avoit proposé aux personnes qu'il croyoit capables d'avoir inspiré ces sentiments à cette princesse de prendre son marché si elles le croyoient avantageux, et que personne ne l'avoit accepté. Mlle de la Roche-sur-Yon avoit fait faire plusieurs changements dans la maison, et trouvant qu'il étoit nécessaire pour sa commodité d'acquérir une maison voisine, elle en avoit fait avertir M. de Sade, qui paya 4,000 livres pour cette maison aux mêmes conditions que les 15,000 livres. Un des principaux effets de la succession de Mlle de la Roche-sur-Yon est la belle terre de Senonches dans le Perche, qui vaut encore actuellement 50,000 livres de rente, et qui en valoit beaucoup davantage avant les coupes de bois considérables qu'elle y a fait faire. Elle nomme son exécuteur testamentaire M. de Blaire de Boizemont, maître des requêtes, qu'elle connoissoit beaucoup et qui a une terre auprès de Vauréal. Elle lui fait un legs de 60,000 livres. Elle ordonne que sa belle maison à Paris sur le quai et tous ses effets mobiliers soient vendus pour payer ses dettes.

M. le prince de Conty a dit à Mme de Lamberty qu'il étoit bien fâché que Mlle de la Roche-sur-Yon n'eût rien fait pour elle, que pour lui il n'étoit pas en état de faire tout ce qu'il désireroit, mais qu'il la prioit seulement d'accepter une pension de 1,000 écus. Mme la princesse de Conty a emmené Mme de Lamberty chez elle.

L'appartement qu'avoit Mlle de la Roche-sur-Yon dans

Digitized by Google

l'aile des Princes a été donné à Mme la duchesse de Brancas, dame d'honneur de Mme la Dauphine; mais Mme de Tallard a demandé en même temps un entre-sol dépendant de cet appartement, ce qui a déterminé Mme la duchesse de Brancas à garder le sien, d'autant plus que l'appartement de Mlle de la Roche-súr-Yon ne peut jamais être regardé comme donné à demeure, étant destiné aux enfants de M. le Dauphin. Celui qu'occupe actuellement Mme de Brancas devoit par cet arrangement être donné à Mme de Beauvilliers, dame d'honneur; Mme de Brancas ayant pris le parti d'y demeurer, on a donné à Mme de Beauvilliers celui de Mlle de la Roche-sur-Yon avec l'entre-sol de moins.